



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
25 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Indonésie
(2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités et partenariats du programme	6
III. Gestion du programme et des risques	10
IV. Suivi et évaluation du programme	11
Annexe	
Marco de resultados y recursos para Indonesia (2016-2020).	13



I. Considérations générales

1. Au cours des cinq dernières années, l'économie indonésienne a connu une croissance moyenne de 5,96 % par an¹, soutenue principalement par la croissance rapide des secteurs des communications, des transports et des services. Le secteur agricole, qui emploie 34 % de la population active, dont une large part des pauvres, a connu une croissance faible de 3,1 %². Dans l'ensemble, la stabilité de la croissance et l'augmentation des revenus ont permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté³. Au cours des 10 dernières années, le taux de chômage est passé de 9,86 % à 6,25 %⁴, et de 2006 à 2014, le taux d'Indonésiens vivant sous le seuil de pauvreté national est tombé de 17,8 % à 10,96 %⁵. Sur la même période, d'importants progrès ont été accomplis en vue de la réalisation des cibles définies dans les objectifs du Millénaire pour le développement : 13 cibles ont été atteintes et 35 sont en bonne voie de l'être. L'indice de développement humain (IDH) s'est également amélioré, passant de 0,671 en 2010 à 0,684 en 2013. Ce progrès a été réalisé grâce aux avancées spectaculaires dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la croissance économique entre 1970 et 2010.

2. Malgré les réalisations remarquables de l'Indonésie, d'importants défis subsistent en matière de développement. Ceux-ci apparaissent clairement dans le plan national de développement à moyen terme (RPJMN) pour la période 2015-2019, qui vise à améliorer la qualité de vie et la prospérité tout en réduisant les inégalités et en veillant à ce que le développement ne nuise pas à l'environnement.

3. **Les inégalités se sont creusées et des millions d'Indonésiens n'ont pas accès aux services sociaux.** Entre 2002 et 2013, les inégalités de revenu ont augmenté de 24 %. Des pans entiers de la population n'ont pas accès aux services de base, et seulement 68 % des Indonésiens, principalement les résidents des centres urbains, ont accès à l'eau potable et 61 % à des systèmes d'assainissement⁶. Les femmes continuent à disposer d'un accès moindre à l'éducation, à l'emploi et aux services. Les habitants des régions orientales de l'Indonésie ont un accès très réduit aux services sociaux, à l'énergie et à l'emploi⁷. Avec 359 morts pour 100 000 naissances, le taux de mortalité maternelle (TMM) indonésien est l'un des plus élevés d'Asie. La dénutrition et les retards de croissance infantiles sont répandus et touchent un tiers des enfants de moins de 5 ans⁸. Le taux d'infection par le VIH croît rapidement, en particulier dans les provinces orientales⁹. Les limitations de l'accès aux services sont renforcées par le haut niveau de déperdition et par les faibles taux d'exécution des programmes, qui limitent la capacité des autorités à fournir des services, notamment aux niveaux infranationaux où les capacités en termes de ressources humaines sont les plus faibles et les systèmes et procédures les moins développés. La participation des citoyens aux procédures de supervision reste

¹ Base de données des indicateurs de la Banque mondiale, 2010-2014.

² Ibid.

³ Plan national de développement à moyen terme 2015-2019.

⁴ Bureau central de statistique indonésien (BPS) 2014.

⁵ Base de données des indicateurs de la Banque mondiale 2014.

⁶ BPS, 2014.

⁷ Ibid.

⁸ Rapport sur la nutrition mondiale, 2014.

⁹ UNICEF, Indonesia Issue Briefs, octobre 2012.

limitée. En effet, des mécanismes publics d'examen des plaintes ne sont expérimentés que dans une poignée de régions et peu d'organismes publics disposent de mécanismes de supervision externes auxquels participe la société civile.

4. Les personnes vulnérables, à faible revenu et vivant dans l'insécurité alimentaire rencontrent toujours d'importants obstacles à l'amélioration de leurs moyens de subsistance. Environ 65 millions d'Indonésiens restent très vulnérables aux chocs¹⁰. La pauvreté est élevée dans les provinces telles que la Papouasie et la Papouasie occidentale, où les taux de pauvreté sont respectivement de 28 % et 26 %. Bien que le chômage soit globalement en baisse, la situation des groupes vulnérables ne suit pas cette tendance : le taux de chômage des jeunes est de 22 %; les femmes représentent la majeure partie des chômeurs¹¹ (le taux de chômage est de 6 % pour les hommes et de 9 % pour les femmes)¹²; les personnes handicapées et les communautés pratiquant le droit coutumier sont surreprésentées parmi les chômeurs; et d'autres groupes minoritaires rencontrent des obstacles pour trouver et garder un emploi. Les pauvres sont également les plus vulnérables aux catastrophes : 4 des 10 provinces les plus exposées aux catastrophes affichent les indices de développement humain les plus bas. L'absence d'infrastructures énergétiques est l'une des causes des disparités en termes de développement économique. Le taux d'électrification de l'Indonésie est de 84,35 %¹³, laissant 40 millions de personnes, principalement des pauvres et des résidents des zones reculées, sans électricité. On estime à 24,5 millions le nombre de foyers qui cuisinent au feu de bois, une pratique qui provoque approximativement 165 000 morts prématurées en raison de la pollution de l'air intérieur¹⁴. Ces défis dérivent de causes telles que a) les limitations en termes de ressources humaines qui tiennent à l'accès limité à l'éducation et à la faible qualité de celle-ci, qui empêchent les pauvres d'obtenir un emploi décent; b) l'accès limité à des emplois décents et durables; et c) un faible taux d'accès à la propriété, particulièrement chez les femmes et les communautés pratiquant le droit coutumier.

5. La croissance de l'économie s'est en grande partie faite aux dépens des ressources naturelles. De nombreuses communautés tirent leurs moyens de subsistance des ressources naturelles : 48 millions de personnes¹⁵, dont 10,2 millions sont considérées comme pauvres, vivent à proximité de régions forestières ou dans des régions forestières. Une étude de 2014 du PNUD sur le Kalimantan central a démontré que la forêt et les services rendus par les écosystèmes fournissaient environ 75 % des revenus de ces populations. Le taux de déboisement en Indonésie est désormais le plus élevé au monde. Le déboisement et la dépendance aux combustibles fossiles ont fait de l'Indonésie l'un des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre. Les pertes de biodiversité s'accumulent et le nombre d'espèces de mammifères menacées est le plus élevé au monde¹⁶. La faiblesse de l'état de droit et l'accès limité à la justice renforcent la dégradation de

¹⁰ Banque mondiale, Examen de la politique de développement 2014, « Indonesia: Avoiding The Trap ».

¹¹ BPS, 2014.

¹² Ibid.

¹³ Ministère de l'énergie et des ressources minérales, 2014.

¹⁴ Banque mondiale, « Toward Energy Access to Clean Cooking », 2013.

¹⁵ BPS, 2010.

¹⁶ Union internationale pour la conservation de la nature.

l'environnement et les conflits relatifs à la terre et aux ressources. Les conflits violents pour les ressources naturelles ont augmenté de 26 % entre 2010 et 2014¹⁷. Les causes sous-jacentes de ces problèmes sont : a) les incitations économiques qui encouragent la surexploitation des ressources naturelles; b) la délivrance non contrôlée d'autorisations et de concessions et l'application défaillante des lois; c) la faiblesse des capacités d'aménagement du territoire; et d) la corruption et l'absence de supervision par la société civile.

6. De nouvelles avancées sont nécessaires pour réformer les institutions publiques et garantir l'accès de tous à la justice. Les élections de 2014 ont constitué un test important pour la relativement jeune démocratie indonésienne, et le transfert pacifique du pouvoir a été un événement marquant. Si l'Indonésie a indubitablement fait un pas vers la consolidation de sa démocratie, la qualité et l'efficacité de ses institutions restent un frein majeur à la poursuite du développement¹⁸. Par exemple, seulement 30 % des gouvernements provinciaux ont été notés « B » (bien) ou mieux dans le rapport de 2013 sur le contrôle de la performance des institutions publiques. Concernant l'aspect législatif, il est nécessaire de renforcer la démocratie interne des partis, les systèmes de gestion électorale et les mécanismes de supervision par les citoyens. Les politiques et réglementations doivent être adaptées de sorte à assurer l'égalité des chances dans l'accès aux postes électifs. Des progrès en termes d'amélioration de l'accès à la justice ont été réalisés, mais 19 % seulement du budget de l'aide judiciaire pour 2014 a été utilisé afin de fournir des services aux pauvres¹⁹, principalement en raison de la complexité de la procédure d'accès aux fonds publics et de la capacité de l'Agence nationale pour le développement du droit à gérer ces fonds. De même, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le système de justice informelle, qui traite 75 % des litiges.

7. Le programme de pays suivra une approche intégrée au cas par cas qui tiendra compte des rapports entre le développement durable, la pauvreté et les inégalités, et la gouvernance, tout en s'attaquant à un ensemble d'obstacles transversaux sous-jacents qui ralentissent le progrès vers un développement plus équitable et durable. Nombre de ces obstacles ont trait à la gouvernance, tels que les capacités limitées de l'administration publique, particulièrement aux niveaux infranationaux; la fragmentation des mandats administratifs et l'inefficacité de la coordination sectorielle; la faiblesse des mécanismes en matière de planification et de budgétisation; le faible niveau de participation des citoyens à l'élaboration des politiques et à la supervision; et la discrimination à l'encontre des groupes marginalisés. Dans le système décentralisé indonésien, la responsabilité de la prestation de services incombe aux centaines d'autorités de district. Leurs capacités de planification et d'exécution doivent être renforcées afin de rattraper le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015.

8. Les ressources naturelles sont au cœur de l'économie indonésienne et la prospérité future du pays dépend de leur bonne gestion. Des millions de pauvres du pays tirent leurs moyens de subsistance d'écosystèmes fragiles, et leur vulnérabilité à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes doit être réduite. Il est

¹⁷ Système national indonésien de suivi des conflits.

¹⁸ Banque mondiale, « Transforming the Public Sector in Indonesia », 2012.

¹⁹ Agence nationale pour le développement du droit, « Status of Legal Aid », presentation, 2014.

nécessaire de mettre un terme aux conflits pour la terre et les ressources, à l'ambiguïté juridique quant aux titres de propriété et aux limitations de l'accès à la justice, afin d'élargir les opportunités économiques.

9. Le PNUD ciblera les femmes pauvres et quasi-pauvres (particulièrement celles qui résident dans les zones rurales) et les populations pauvres tributaires des forêts qui vivent avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour. La priorité sera donnée à environ 17 millions de petits exploitants agricoles. Le PNUD ciblera les provinces les plus en retard en matière d'IDH et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment le Nusa Tenggara oriental et la Papouasie. Le programme portera également en priorité sur les habitants de taudis urbains, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH et le sida. L'analyse des disparités entre les sexes sera une composante obligatoire de tous les éléments du programme de pays.

10. Le PNUD a établi des partenariats de confiance avec le Gouvernement et d'autres acteurs du développement et a montré de nouveaux modes de travail entre les différents secteurs et niveaux de l'administration. Dans le programme de pays précédent, il a aidé le Ministère de la planification du développement national (BAPPENAS) à mettre sur pied un secrétariat multisectoriel chargé des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui a facilité l'intégration des objectifs à toutes les phases du développement. Toutes les provinces indonésiennes disposent désormais de plans d'action assortis de budgets pour la réalisation des objectifs. La notion de développement humain est également fermement ancrée dans la planification nationale. Le plan national de développement à moyen terme utilise l'IDH pour contrôler la performance et, pour la première fois, il fixe des objectifs de réduction des inégalités.

11. Le partenariat entre le PNUD et le Gouvernement est fondé sur l'idée que les connaissances et l'expertise que fournit le programme sont de plus en plus importantes dans les pays à revenu intermédiaire tels que l'Indonésie. Le PNUD continuera à mettre à profit les connaissances nationales et internationales tout en parrainant des programmes pilotes qui fournissent une base de connaissance pour l'élaboration des politiques et les activités de sensibilisation. L'examen à mi-parcours du programme de pays précédent louait cette approche et recommandait que le PNUD collabore plus avec le Gouvernement afin de promouvoir les systèmes et outils qui ont fait leurs preuves dans la coopération Sud-Sud et triangulaire. Conformément aux recommandations de l'examen, le PNUD veillera également à ce que les modèles probants soient transposés à plus grande échelle de façon plus systématique, y compris en utilisant des ressources publiques.

12. Le programme de pays est le produit d'une consultation approfondie entre le PNUD, le Gouvernement et les parties prenantes. Il énonce un programme stratégique de soutien au Gouvernement en vue de la réalisation des objectifs fixés par le plan national de développement à moyen terme et le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement convenu d'un accord commun. Conformément au plan stratégique du PNUD, le programme de pays est conçu pour tirer profit des atouts spécifiques du PNUD, en particulier son expertise en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités, de façon à faciliter la réalisation des objectifs de l'Indonésie.

II. Priorités et partenariats du programme

13. Le PNUD se trouve en bonne position pour collaborer avec le Gouvernement afin de relever les nombreux défis associés à la pauvreté et aux inégalités. Le programme de pays vise à réaliser cet objectif par une action dans quatre domaines de réalisation interdépendants afin de renforcer l'équité, l'inclusivité et la durabilité du développement, tout en renforçant la résilience des groupes cibles. Fondamentalement, le programme de pays aidera l'Indonésie à finir le travail commencé en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à porter de l'avant le programme mondial de développement durable pour l'après-2015.

14. L'Indonésie a beaucoup à partager dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire, y compris l'expérience de l'établissement de la démocratie dans une société islamique, l'utilisation de l'IDH dans la budgétisation et la planification nationales, et des approches de la réduction des risques de catastrophe. Dans le même temps, elle peut apprendre d'autres pays des approches visant à réduire les inégalités, à promouvoir une économie verte et à éviter de se trouver bloquée dans la tranche des pays à revenu intermédiaire. Le PNUD continuera à renforcer les mécanismes institutionnels nationaux de coopération Sud-Sud et triangulaire et à faciliter des échanges concrets. Il continuera également à aider l'Indonésie à jouer un rôle de direction dans les instances régionales et internationales qui œuvrent en faveur du développement et dans les discussions sur les politiques.

15. Une attention accrue sera portée aux partenariats intersectoriels en tant que mécanismes efficaces pour affronter des défis complexes, inspirés de la plateforme nationale pour l'exploitation durable de l'huile de palme à laquelle participent les ministères de l'agriculture et de l'environnement et des forêts, et des petites et moyennes entreprises et des coopératives; les autorités locales; des sociétés d'exploitation des plantations et des groupes de la société civile. De même, le projet de cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement mis en place à Java central a montré comment le taux de mortalité maternelle pouvait être réduit grâce à la collaboration entre diverses parties prenantes publiques et non publiques et l'ONU. Les partenariats avec le secteur privé et les fondations occuperont également une place plus importante. En travaillant au sein d'un cadre commun, le PNUD renforcera ses collaborations avec d'autres organismes des Nations Unies en matière de conception et d'exécution des programmes. Les contributions envisagées du PNUD au cadre commun des Nations Unies sont énoncées ci-après.

Réalisation 1

Emploi durable et création de revenus

16. Afin de surmonter les obstacles au développement économique des provinces reculées, de nombreux acteurs devront fournir des efforts pour améliorer les infrastructures et la connectivité, ainsi que le cadre réglementaire pour les investissements publics et privés, diversifier les marchés et créer des moyens de subsistance durables. Alors que ces efforts seront en grande partie fournis par le Gouvernement ou des institutions financières internationales, le PNUD mettra à profit son expérience mondiale pour conseiller le Gouvernement sur les stratégies à appliquer pour que les investissements bénéficient aux pauvres, renforcent l'emploi et soient faits en connaissance de cause quant aux risques qu'ils présentent.

17. Le PNUD collaborera avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), des organisations non gouvernementales, des banques et les autorités locales pour promouvoir le développement des moyens de subsistance dans les régions reculées. Le PNUD appuiera la mise en place et le renforcement des agences locales de développement économique, qui sont des institutions multipartites qui facilitent les changements opérationnels, réglementaires et institutionnels afin de promouvoir le développement économique local. Sur le long terme, ces agences permettront de réduire la pauvreté en améliorant les conditions de la création d'emplois et en renforçant la compétitivité des groupes cibles. Sur la base de l'expérience acquise lors de travaux précédents en Papouasie, le PNUD encouragera les autorités locales, et les soutiendra dans cette tâche, à collaborer avec les banques locales et les intermédiaires à but non lucratif afin d'élargir l'accès au capital et d'offrir aide et formation aux petites et moyennes entreprises et aux *Orang Asli Papua* (Papous).

18. La diversification économique et le soutien direct aux populations locales constituent l'un des moyens d'accroître le niveau de vie des pauvres et quasi-pauvres d'Indonésie sans épuiser davantage les ressources naturelles du pays, comme l'a démontré le programme REDD+ de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, soutenu par le PNUD. Conformément aux objectifs de développement durable, le PNUD offrira ses connaissances ainsi qu'une assistance technique et jouera le rôle d'intermédiaire dans les discussions nationales et internationales sur les expériences relatives à la production durable de produits de base. Le programme pour la production durable d'huile de palme fournit un modèle utile pour le transfert de compétences et de savoir-faire en vue d'améliorer la productivité et d'accroître les revenus de milliers de petits exploitants tout en garantissant la traçabilité au sein de la chaîne de valeurs des produits ne provenant pas de la déforestation.

Réalisation 2

Accès équitable à des services sociaux de base et à une protection sociale de qualité

19. La lutte contre les inégalités et la pauvreté en Indonésie nécessitera des améliorations significatives en matière de prestation de services, particulièrement à l'échelle des autorités locales, et une plus grande participation des citoyens au contrôle de la performance des services publics. En s'appuyant sur l'expérience acquise lors du soutien à la loi de réforme de la fonction publique nationale et de la supervision des feuilles de route pour la réforme de la bureaucratie dans cinq provinces, le PNUD fournira une assistance technique visant à appuyer les efforts des autorités pour transformer la bureaucratie indonésienne en une fonction publique moderne axée sur la performance.

20. La création de normes minimales relatives à la prestation de services constitue un moyen efficace de normaliser la performance des administrations locales. Le PNUD fournira une assistance technique pour l'introduction à grande échelle de modèles de normes minimales déjà appliqués à titre expérimental dans les organismes de prestation de services. De même, l'accroissement de la participation des citoyens à la supervision peut renforcer la responsabilité des autorités publiques en matière de prestation de services. Les travaux effectués par le passé par le PNUD en soutien aux mécanismes publics de traitement des plaintes des organismes de prestation de services fournissent un modèle à effet rapide supplémentaire. Le PNUD travaillera également avec les prestataires de services locaux afin de veiller à

ce que les droits des populations marginalisées soient protégés et que les services essentiels soient fournis sans stigmatisation ni discrimination et à un prix raisonnable. Ce travail comprendra une campagne de sensibilisation visant à garantir que les groupes marginalisés et exclus, tels que les personnes vivant avec le VIH et le sida, aient accès à l'assurance maladie universelle et à d'autres services de base.

21. Il est crucial d'améliorer la planification et la budgétisation des ressources publiques. Une étude des travaux précédents du PNUD a montré que les districts formés à la planification et à la budgétisation en faveur des pauvres ont augmenté de 17 % les ressources budgétaires allouées au développement social²⁰. Le PNUD s'appuiera sur cette donnée pour promouvoir un accès élargi aux services sociaux, y compris l'extension du cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à toutes les provinces et à tous les districts. Mis en œuvre en partenariat avec d'autres organismes, en particulier le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé, le cadre d'accélération étendu portera sur la réduction du taux de mortalité maternelle, de la mortalité infantile, des retards de croissance et de la prévalence du VIH chez l'adulte, tout en étendant l'accès à l'eau et aux systèmes d'assainissement.

Réalisation 3

Gestion durable des ressources naturelles et renforcement de la capacité de résilience

22. L'Indonésie doit aller vers une gestion des ressources naturelles plus durable et trouver des moyens d'inciter à l'utilisation rationnelle des ressources dans l'ensemble de son économie. Le PNUD appuiera les efforts des autorités pour mettre en place des politiques, des systèmes et des partenariats plus solides avec des acteurs non étatiques visant à préserver les ressources naturelles tout en veillant à ce que les populations locales disposent de moyens de subsistance durables. Une attention particulière sera portée aux mécanismes destinés à assurer l'application des dispositions qui auront été adoptées et à l'état de droit, et le programme REDD+ indonésien pourrait constituer un point de départ possible pour ces travaux. Le PNUD étendra l'utilisation de l'évaluation participative de la gouvernance des forêts au niveau infranational et aidera les autorités des provinces et des districts à mettre en œuvre les recommandations concernant la gestion des ressources naturelles.

23. Un nouveau programme d'exploitation durable des ressources halieutiques aidera le Gouvernement à examiner ses capacités de gouvernance et de contrôle afin de lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée. Le PNUD lancera de nouveaux programmes de protection de certaines espèces animales, telles que le tigre de Sumatra, et des programmes de plus grande ampleur pour lutter contre le trafic des espèces sauvages. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a mis au point des outils et des approches éprouvés, y compris des programmes de renforcement des capacités des organismes chargés de l'application des lois. Le PNUD entend renforcer ses partenariats avec l'ONUDC et d'autres organismes au sein et hors du système des Nations Unies dans ce domaine. La participation des populations locales à la supervision et l'utilisation de modèles

²⁰ Rapport du BAPPENAS/PNUD, « Enhancing Local Development Performance », 2010.

appliqués à titre pilote dans le cadre du programme REDD+ peuvent également permettre de renforcer la transparence et la responsabilité.

24. Les conflits sont très répandus dans le secteur des ressources et ils touchent de façon disproportionnée les groupes vulnérables. Le PNUD adoptera des garanties internes relatives aux questions sociales et environnementales et à la résolution des litiges et tirera parti de son expérience pour appuyer les efforts des autorités visant à intégrer de façon systématique la prise en compte des conflits dans les programmes relatifs à l'environnement et au climat, y compris à l'aide de la Division de résolution des litiges récemment créée au sein du Ministère de l'environnement et des forêts. Le PNUD continuera à travailler avec les organisations de la société civile pour promouvoir la protection des droits sur les forêts et sur les écosystèmes ancestraux de 50 millions de membres des communautés pratiquant le droit coutumier.

25. L'une des causes de la déforestation et de la perte de biodiversité est la réaffectation des terres à des usages agricoles et productifs. Le PNUD poursuivra son partenariat avec le Gouvernement, la société civile et les chefs de file du secteur privé pour mettre en œuvre la norme et le système de certification ISPO (Indonesia Sustainable Palm Oil) ainsi que les mécanismes nationaux et infranationaux au sein desquels les parties prenantes débattront du cadre opérationnel et incitatif nécessaire à la production durable d'huile de palme. Il utilisera l'expérience de l'ISPO comme modèle pour l'exploitation durable d'autres produits de base.

26. Le travail du PNUD renforcera les capacités des autorités à adopter des modèles et des approches d'économie verte, et s'appuiera sur des efforts tels que le modèle d'économie verte indonésien et les initiatives d'examen des dépenses publiques pour l'adaptation aux changements climatiques afin d'aider le Gouvernement à élaborer des politiques de développement à faible émission de carbone. Le PNUD travaillera également avec le Gouvernement afin de mettre au point des solutions durables pour réaliser l'accès universel à des sources d'énergie modernes et pour améliorer l'efficacité énergétique. À cet effet, il conviendra de faire passer à une échelle supérieure les projets pilotes de production d'énergie renouvelable, de promouvoir des tarifs de soutien et de négocier des prêts à des conditions de faveur afin d'encourager les investissements du secteur privé dans l'efficacité énergétique et dans des projets éoliens et hydroélectriques connectés ou non au réseau.

27. Le PNUD aidera le Gouvernement et le secteur privé à adopter des processus de production respectueux de l'environnement et à réduire l'utilisation de substances qui détruisent la couche d'ozone et de substances dangereuses dont sont particulièrement victimes les femmes et les pauvres. Des méthodes efficaces d'élimination progressive des hydrofluorocarbones, mises au point par le PNUD, seront appliquées à d'autres substances telles que le plomb et le mercure.

28. Pour renforcer la capacité de résilience des populations locales aux catastrophes, le PNUD se concentrera sur le renforcement des capacités des autorités infranationales à utiliser des outils de réduction des risques de catastrophe et à renforcer la planification préalable du redressement tout en fournissant une assistance technique visant à permettre d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans une méthodologie commune destinée à éclairer les politiques, les programmes et les plans d'aménagement du territoire.

Réalisation 4**Un accès renforcé à la justice et des institutions publiques plus réactives, inclusives et responsables**

29. Nombre d'obstacles à un développement plus équitable et durable ont trait à la gouvernance. Il est donc crucial, pour l'obtention de toutes les autres réalisations, que les autorités travaillent de façon plus efficace, soient davantage tenues responsables de leur action et soient plus à l'écoute.

30. À partir de l'appui fourni au processus électoral et des programmes destinés à faire progresser l'Indice de démocratie indonésien, le PNUD soutiendra la production de connaissance et les activités de sensibilisation afin de renforcer la participation de la population à la vie politique et l'engagement civique en Indonésie. Il continuera à renforcer les compétences des candidates à des fonctions politiques. Il effectuera également un travail de plaidoyer en faveur d'une meilleure gouvernance interne des partis politiques et de nouveaux modèles de rapports avec l'électorat. Les élections régionales de 2016 offrent l'occasion de corriger certaines faiblesses du système électoral et des organismes de gestion des élections. Le PNUD peut fournir un appui technique pour améliorer les systèmes destinés à prévenir la fraude électorale et à renforcer les mécanismes de résolution des litiges électoraux.

31. Le programme adoptera une approche fondée sur les droits et s'efforcera de faire tomber les obstacles qui empêchent les populations vulnérables d'exercer leurs droits et d'accéder aux services. Ces obstacles incluent la discrimination à l'égard des femmes et des groupes marginalisés et le manque d'égard du système judiciaire pour les besoins des victimes. Sur la base des initiatives en cours, le PNUD continuera à promouvoir des lois qui garantissent à tous les Indonésiens la couverture par le nouveau régime d'assurance maladie universelle et qui élargissent l'accès aux services d'aide judiciaire gratuits. En collaboration avec le Ministère de la justice et des droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme et le Bureau de l'Ombudsman, le PNUD appuiera l'élaboration de la stratégie nationale indonésienne « National Vision and Character Building for National Unity » de promouvoir la cohésion sociale et d'éliminer les réglementations et les pratiques institutionnelles qui entraînent des discriminations à l'égard des groupes marginalisés.

32. Le nouveau programme du PNUD pour la réforme du secteur de la justice, exécuté en partenariat avec la Commission européenne, tend à renforcer l'intégrité et l'obligation de rendre des comptes du système judiciaire officiel par le développement des compétences des personnels, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et le renforcement des mécanismes de supervision et de responsabilité, ainsi que les systèmes de gestion des affaires.

III. Gestion du programme et des risques

33. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre

du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Le programme sera exécuté sous la coordination du BAPPENAS. Des conseils chargés des réalisations, constitués du BAPPENAS et de représentants des principaux ministères partenaires d'exécution et d'autres parties prenantes, superviseront les activités afin de garantir l'efficacité du programme. La modalité par défaut sera la réalisation nationale, bien que d'autres modalités de réalisation puissent être utilisées, selon qu'il conviendra.

34. Lors du précédent cycle du programme, des équipes associant plusieurs services ont été mises sur pied pour travailler sur une série de programmes liés à des problèmes spécifiques, tels que l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la gouvernance et REDD+. Le bureau de pays fera fond sur ces expériences pour adapter son approche aux programmes couvrant plusieurs thèmes.

35. Le PNUD travaille dans un certain nombre de domaines sensibles, ce qui pourrait compromettre son image de neutralité, qui est l'un de ses principaux atouts. Afin d'atténuer ce risque, il élaborera et ajustera continuellement des stratégies d'atténuation du risque spécifiques au programme fondées sur une analyse solide de l'économie politique menée dans un souci de prévention des conflits.

36. L'Indonésie est un pays exposé à des catastrophes naturelles majeures. Le PNUD continuera à œuvrer pour un meilleur respect des normes minimales de sécurité et de sûreté opérationnelles et appuiera les systèmes de coordination groupée de l'équipe de pays des Nations Unies.

37. Afin de s'adapter au contexte d'incertitude en matière de financement, le PNUD cherchera à établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires de développement et le secteur privé afin de mobiliser des ressources autres que les ressources de base et de les utiliser de façon optimale. Le PNUD tirera également parti de la participation des autorités aux coûts.

IV. Suivi et évaluation du programme

38. Toutes les activités suivront un cadre de résultats mesurables et clairement définis basé sur un ensemble d'indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps) normalisés (combinant les indicateurs du plan stratégique du PNUD et les indicateurs des autorités), dont les données de référence seront fournies par le Bureau central de statistique indonésien (BPS), les ministères concernés et des instituts de recherche. Un suivi et une évaluation conjoints seront réalisés chaque fois que possible. Les conseils chargés des réalisations examineront chaque année les contributions aux résultats nationaux et pourront approuver les ajustements à apporter au programme de pays afin de veiller à l'obtention des résultats. Des stratégies ciblées en faveur de certains groupes pauvres et marginalisés seront mises au point pour tous les projets, et des évaluations de référence seront menées dans les domaines où il est nécessaire de combler les lacunes existantes dans les données. Les projets continueront d'allouer 1 % à 3 % de leur budget au suivi et à l'évaluation. L'audit du bureau de pays mené en 2014, qui a comporté un audit opérationnel, a félicité le bureau pour la mise en place de systèmes de suivi des résultats efficaces. Le PNUD s'appuiera sur ces systèmes et approches, en mettant l'accent de façon plus marquée sur le ciblage,

laboration de niveaux de référence solides et l'utilisation des mégadonnées et d'autres approches novatrices pour recueillir et utiliser des éléments factuels.

39. La capacité du BPS sera renforcée pour lui permettre de produire de nouveaux indicateurs relatifs au développement humain et aux objectifs de développement durable. Le PNUD fournira un appui technique au Gouvernement durant la transition vers les indicateurs pour l'après-2015, y compris un appui au suivi aux niveaux national et infranational. Il a commencé à concevoir une structure de gouvernance et un programme nationaux devant remplacer la plateforme relative aux objectifs du Millénaire pour le développement actuelle. Il travaille avec le BAPPENAS et le BPS pour réaliser un audit des besoins en données et des lacunes à combler en termes de capacité afin de suivre la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national et infranational.

40. Afin de renforcer la qualité et la pertinence de ses services en matière d'élaboration de politiques, le PNUD élaborera un programme pluriannuel de recherche sur les politiques et collaborera avec des organismes de développement, des groupes de réflexion et la société civile pour générer des données factuelles et en promouvoir l'utilisation pour l'élaboration de politiques portant sur des questions cruciales relatives au développement humain durable, à la croissance équitable et à la gouvernance. Lorsqu'il utilisera à titre expérimental des méthodologies, des approches et des outils nouveaux, le PNUD recueillera systématiquement des données et des éléments factuels afin d'en éprouver la viabilité en vue du passage à une échelle supérieure assuré par les autorités nationales et locales.

Annexe

Cadre des résultats et d'allocation des ressources pour l'Indonésie (2016-2020)

Priorité nationale n° 3 : développer l'Indonésie à partir des frontières en renforçant les régions et les villages dans le contexte d'une nation unie

Réalisation n° 1 du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement : d'ici à 2020, davantage de personnes vulnérables, à faible revenu et vivant dans l'insécurité alimentaire disposent d'un niveau de vie suffisant et d'un accès équitable à un travail décent, à des moyens de subsistance durables, au développement économique et à des opportunités génératrices de revenus.

Réalisation n° 1 du plan stratégique : la croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement²¹</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur 1.1 : Taux de pauvreté de la province de Papouasie Valeur de référence (2014) : 27,8 % Objectif : 21,5% Indicateur 1.2 : Taux de pauvreté de la province de Papouasie occidentale Valeur de référence (2014) : 26,26 % Objectif : 17,4 % Indicateur 1.3 : Indice de Gini de la province de Papouasie Valeur de référence (2013) : 0,442 Objectif : 0,39 Indicateur 1.4 : Indice de Gini de la province de Papouasie occidentale Valeur de référence (2013) : 0,431 Objectif : 0,38	Bureau central de statistique indonésien (BPS)	1.1-Les autorités et les populations locales ont une capacité renforcée pour concevoir et exécuter des programmes de subsistance durables. Indicateur : Nombre de personnes dont le revenu s'est accru grâce à des activités productives durables, ventilé par sexe et petits exploitants agricoles Valeur de référence (2014) : 800 personnes (694 femmes, 132 hommes, 0 petits exploitants agricoles) Objectif : 36 000 personnes (14 000 femmes, 22 000 hommes; 20 000 petits exploitants agricoles et 16 000 petites et moyennes entreprises) Source : Rapports de suivi Indicateur : Nombre d'autorités locales qui ont créé des agences locales de développement économique ou élaboré des programmes visant à favoriser la croissance, à améliorer l'accès au crédit et à soutenir les agriculteurs/petits entrepreneurs Valeur de référence (2014) : 0 Objectif : 5 Source : Rapports de suivi	BAPPENAS Ministères des villages, des régions défavorisées et des trans migrations; de l'intérieur; de l'agriculture, de l'environnement et des forêts Autorités des provinces et districts concernés Organismes des Nations Unies Organisations de la société civile Partenaires de développement	Ressources ordinaires : 1 072 000 Autres ressources : 5 000 000

²¹ Données recueillies chaque année sauf indication contraire. Tous les objectifs sont à l'horizon 2020.

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement²¹</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
--	---	---	--	--

Priorité nationale n° 5 : améliorer la qualité de vie du peuple indonésien

Réalisation n° 2 du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement : d'ici à 2020, les pauvres et les plus vulnérables ont un accès renforcé et plus équitable à des services sociaux de base de qualité, y compris la santé et l'éducation, et à une protection sociale complète, et un meilleur accès à l'eau et aux systèmes d'assainissement.

Réalisation n° 3 du plan stratégique : les pays se dotent d'institutions fortes permettant d'assurer progressivement l'accès universel aux services de base

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur 2.1 : Indice de développement humain Valeur de référence (2013) : 73,81 Objectif : 76,3 Indicateur 2.2 : Indicateur du développement par sexe Valeur de référence (2013) : 69,6 Objectif : 71,9 Indicateur 2.3 : Taux de pauvreté national Valeur de référence (2014) : 10,96 % Objectif : 8 % Indicateur 2.4 : Pourcentage de la population inscrite au régime d'assurance maladie, ventilé par sexe ²² Valeur de référence (2014) : 51,84 % Objectif : 95 %	BPS Ministère de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance Organisme de santé et de sécurité sociale	2.1-Les autorités infranationales ont amélioré le financement, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable et la prestation de services de base. Indicateur : Pourcentage du budget alloué, dans les régions ciblées, aux services de santé et d'éducation de base Valeur de référence (2014) : 4 % Objectif : 30 % Source : Budget des autorités locales Indicateur : Pourcentage de plans d'action relatifs aux objectifs de développement durable et de cadres d'accélération de la réalisation des objectifs qui sont financés à au moins 70 % Valeur de référence (2014) : 0 % Objectif : 80 % Source : BAPPENAS 2.2-Cadres politiques/juridiques renforcés et systèmes mis en place à l'échelle nationale et dans les régions ciblées pour améliorer l'accès des groupes marginalisés aux services sociaux et aux médicaments	BAPPENAS Ministères de l'intérieur, des finances, de la santé, des affaires sociales et de la culture Autorités infranationales Organisations de la société civile, secteur privé, fondations	Ordinaires : 1 371 000 Autres : 1 250 000

²² Référence et objectif ventilés par sexe à recueillir.

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur 2.5 : Pourcentage de gouvernements provinciaux qui ont été notés « B » (bien, 65 à 75 %) ou mieux dans le rapport sur le contrôle de la performance des institutions publiques (« LAKIP ») Valeur de référence (2013) : 30,3 % Objectif : 75 %		Indicateur : Nombre de réglementations nationales découlant de la couverture maladie universelle qui incluent explicitement les groupes minoritaires Valeur de référence (2014) : 0 Objectif : 4 Source : Réglementations relatives à la couverture maladie universelle Indicateur : Nombre de personnes bénéficiant de services sociaux de base dans un point de prestation de services pilote (ventilé par sexe, personnes vivant avec le VIH/sida et personnes handicapées) Valeur de référence : À déterminer Objectif : À déterminer Source : Nouveau système au sein de l'organisme régional chargé de la planification du développement 2.3-Capacités institutionnelles et de financement des institutions infranationales renforcées de sorte à fournir des services de base améliorés et à répondre aux demandes prioritaires des citoyens Indicateur : Nombre d'autorités ciblées au niveau des provinces et des districts qui respectent les normes minimales en matière de services définies dans la loi n° 23/2014 sur la gouvernance locale Valeur de référence : À déterminer Objectif : À déterminer Source : Évaluation menée par le PNUD et le Gouvernement Indicateur : Pourcentage de plaintes de particuliers qui ont été pleinement traitées, de l'avis du requérant Valeur de référence (2013) : 31 % Objectif : À déterminer Source : Rapports de l'Ombudsman		

Priorité nationale n° 7 : réaliser l'indépendance économique en stimulant les secteurs économiques nationaux stratégiques

Réalisation n° 3 du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement : d'ici à 2020, l'Indonésie gère de façon durable ses ressources naturelles terrestres et maritimes, avec une meilleure capacité d'adaptation aux effets du changement climatique, des catastrophes et autres chocs.

Réalisation n°1 du plan stratégique : la croissance et le développement sont inclusifs et durables, incorporant les capacités productives qui créent des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaire ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur 3.1 : Nombre d'hectares de terres gérées selon un régime de conservation <i>in situ</i> Valeur de référence : 9 300 000 Objectif : 15 500 000 Indicateur 3.2 : Nombre d'hectares de zones maritimes protégées Valeur de référence : 15 700 000 Objectif : 20 000 000 Indicateur 3.3 : Pourcentage d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique primaire du pays Valeur de référence : 4 % Objectif : 16 % Indicateur 3.4 : Taux d'électrification national Valeur de référence (2014) : 84,35 % (2014) Objectif : 96,61 % Indicateur 3.5 : Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux prévisions pour 2020 au rythme actuel	Institut indonésien des sciences Ministères de l'environnement et des forêts; des affaires maritimes; de l'énergie et des ressources minérales Centre for National GHG Inventory System/Ministère de l'environnement et des forêts Deuxième rapport biennal actualisé (2015) et troisième communication nationale (2016) Indice de risque de catastrophe du Conseil national pour la gestion des catastrophes (BNPB) Système national de suivi des conflits	3.1-Cadre opérationnel/institutionnel et services de vulgarisation renforcés au niveau national/infranational en vue de la production durable de produits de base par les petits exploitants agricoles, y compris l'huile de palme Indicateur : Pourcentage de petits exploitants agricoles (estimés à 100 000 dans les zones ciblées) qui respectent la norme ISPO Valeur de référence : 0 % Objectif : 50 % Source : Ministère de l'agriculture 3.2-Capacités des autorités nationales/infranationales renforcées en vue de l'adoption de modèles et d'approches d'économie verte/à faible émission de carbone et de la protection des forêts Indicateur : Nombre de provinces qui adoptent un modèle d'économie verte dans la planification du développement Valeur de référence : 1 Objectif : 5 Source : BAPPENAS 3.3-Les autorités nationales/locales disposent de meilleures politiques, systèmes et partenariats avec des acteurs non étatiques pour protéger la biodiversité et les espèces menacées. Indicateur : Mesure dans laquelle des progrès ont été effectués quant à l'élaboration et à l'application de a) la loi sur la préservation, l'utilisation durable et l'accès aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux écosystèmes et le partage des bénéfices qu'ils procurent et b) les principes directeurs sur la pêche	Ministères BAPPENAS; de l'environnement et des forêts; de l'intérieur; de l'agriculture; de l'énergie et des ressources minérales; et de la santé; Agence d'évaluation et d'application de la technologie; coopératives/PME; Agence des affaires territoriales et agraires/de l'aménagement du territoire; industrie; Ministère de coordination des affaires maritimes; Conseil national pour la gestion des catastrophes Organisations de la société civile Organismes des Nations Unies Secteur privé Banque mondiale	Ordinaires : 546 000 Autres : 171 809 200

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Valeur de référence (2014) : 15,5 % (2014) Objectif : 26,6 % Indicateur 3.6 : Indice de la qualité de l'environnement Valeur de référence (2013) : 63,13 Objectif : 66,5 Indicateur 3.7 : Nombre de conflits violents ²³ liés à l'accès aux ressources naturelles Valeur de référence (2014) : 859 Objectif : 773 Indicateur 3.8 : Nombre de districts classés dans la catégorie à haut risque de catastrophe Valeur de référence (2013) : 322 Objectif : 135		INDNR et le commerce illégal des espèces sauvages Valeur de référence : 2 (très partiellement) Objectif : 4 (en grande partie) Source : Ministère de la pêche 3.4-Solutions développées pour une gestion durable et tenant compte des conflits de la terre et des ressources naturelles. Indicateur : Mesure dans laquelle le Gouvernement est à même de réagir aux conflits émergents/prolongés en matière de régime foncier et de gestion des ressources naturelles Valeur de référence : 2 (très partiellement) Objectif : 4 (en grande partie) 3.5-Systèmes renforcés pour la gestion, l'élimination et l'abandon progressif de manière adéquate des produits chimiques dangereux Indicateur : Mesure dans laquelle le cadre opérationnel pour le contrôle des polybromodiphényléthers et du mercure est mis en œuvre et appliqué Valeur de référence : 2 (très partiellement) Objectif : 4 (en grande partie) Source : Ministère de l'environnement et des forêts 3.6-Des solutions inclusives et durables sont adoptées pour augmenter le rendement énergétique et réaliser l'accès universel à des sources d'énergie modernes. Indicateur : Nombre de personnes dont l'accès à une énergie propre s'est amélioré Valeur de référence (2011-2014) : 20 000 Objectif : 50 000 Source : Rapports sur les projets 3.7-Politiques et réglementations entrées en vigueur/modifiées et systèmes mis en place pour augmenter les investissements du secteur privé dans l'énergie propre	

²³ Comme définis par la loi n°7/2012 sur la gestion des conflits sociaux.

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaire ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Indicateur : Étendue des progrès en matière d'adoption de tarifs de soutien et de mesures d'incitation pour attirer les investissements privés dans les énergies renouvelables Valeur de référence (2014) : 2 (très partiellement) Objectif : 4 (en grande partie) Source : Documents émanant du Gouvernement 3.8-Des principes directeurs et des directives techniques sont élaborés pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement local et de l'aménagement du territoire. Indicateur : Mesure dans laquelle l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe sont intégrés à la planification du développement local et de l'aménagement du territoire dans les zones cibles. Valeur de référence (2014) : 1 (insuffisamment) Objectif : 4 (en grande partie) Source : Rapports sur les projets 3.9-La planification préalable du redressement est renforcée, particulièrement dans les domaines de la méthodologie, des systèmes de financement et des arrangements institutionnels Indicateur : Mesure dans laquelle la planification et la gestion des capacités de redressement sont renforcées dans les zones ciblées. Valeur de référence (2014) : 2 (très partiellement) Objectif : 4 (en grande partie) Source : Rapports sur les projets 3.10-Renforcement de la capacité de gestion locale des forêts au moyen de la constitution de groupes de gestion de la préservation des forêts et d'un système de contrôle afin de d'identifier les violations de la législation en matière d'octroi de concession de licences forestières		

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaire ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Indicateur : Nombre de groupes de gestion de la préservation des forêts constitués et opérationnels dans les zones ciblées Valeur de référence (2014) : 40 Objectif : 49 Source : Documents émanant du Gouvernement Indicateur : Nombre de districts où la conformité à la loi des licences forestières est contrôlée Valeur de référence (2014) : 9 Objectif : 24 Source : Rapports sur les projets		
priorité nationale : agenda 2. établir une gouvernance propre, efficace, digne de confiance et démocratique résultat n°4 du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement : d'ici à 2020, les populations défavorisées disposent d'un accès renforcé à la justice et d'institutions publiques plus réactives, inclusives et responsables qui jouissent de la confiance du public. résultat du plan stratégique : résultat 2. les attentes des citoyens en matière d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité sont satisfaites par des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.				
<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement²¹</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaire ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur 4.1 : Nombre de requérants pauvres qui ont accès à des services d'aide judiciaire financés par l'Agence nationale pour le développement du droit (BPHN), ventilé par sexe Valeur de référence (2014) : 2 011 (524 femmes, 1 487 hommes) Objectif : 31 801 (11 466 femmes, 20 335 hommes) Indicateur 4.2 : Indice de démocratie indonésien (IDI) Valeur de référence (2013) : 63,72	BPHN; BPS; Centre d'études politiques (2019); Système national de suivi des violences.	4.1-Renforcement des capacités des prestataires de services de justice ciblés à offrir des services juridiques de qualité Indicateur : Nombre de requérants pauvres qui ont accès à des services d'aide judiciaire financés par la BPHN dans les régions ciblées, ventilé par sexe Valeur de référence (2014) : 399 (90 femmes, 309 hommes) Objectif : 8 000 (2 884 femmes, 5 116 hommes) Source : Rapports annuels de la BPHN Indicateur : Pourcentage de mineurs dans les tribunaux ciblés qui sont condamnés à des peines de substitution à l'emprisonnement pour des infractions mineures Valeur de référence (2015) : À déterminer Objectif : À déterminer	BAPPENAS Cour suprême Ministère de la justice et des droits de l'homme Ministères des villages, des régions défavorisées et des transmutations Institutions administratives infranationales Organisations de la société civile et groupes de réflexion ONU Femmes OIT	Ordinaires : 1 621 000 Autres : 10 658 600

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement²¹</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaire ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Objectif : 75 Indicateur 4.3 : Pourcentage de femmes au Parlement national Valeur de référence (2014) : 17,3 % Objectif : 20 % Indicateur 4.4 : Nombre de conflits sociaux violents Valeur de référence (2014) : 7 335 Objectif : 6 600		Source : Enquête de projet Indicateur : Niveau de satisfaction des utilisateurs des services des tribunaux qui reçoivent un appui du PNUD Valeur de référence (2016) : À déterminer Objectif : À déterminer Source : Enquête du Centre d'études juridiques et politiques 4.2-Les autorités infranationales qui reçoivent un appui sont mieux à même de combler les déficits démocratiques et nouent un dialogue avec des acteurs non étatiques pour améliorer leur performance Indicateur : Mesure dans laquelle les mauvais résultats des indicateurs de l'IDI sont améliorés dans les régions infranationales cibles Valeur de référence (2014) : 1 (insuffisamment) Objectif : 4 (en grande partie) Source : Rapport BPS-IDI 4.3-Renforcement des cadres opérationnels nationaux et des mécanismes institutionnels pour la gestion pacifique des conflits Indicateur : Mesure dans laquelle les autorités nationales/infranationales et les organisations de la société civile/communautaires ciblées disposent des capacités techniques pour réagir aux conflits Valeur de référence (2014) : 2 (très partiellement) Objectif : 4 (en grande partie) Source : Évaluation du projet 4.4- Des partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire sont établis ou renforcés en vue de la recherche de solutions aux problèmes de développement. Indicateur : Nombre de partenariats qui procurent à leurs participants des avantages mesurables et durables en termes de développement Valeur de référence (2011-2015) : 11 Objectif : 25		

<i>Indicateur(s) de réalisation, valeurs de référence et objectif(s) du plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement²¹</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaire ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Indicateur : Établissement d'un mécanisme pour une politique unique (« One Gate Policy ») en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire Valeur de référence (2014) : L'Indonésie de dispose pas d'une politique unique. Objectif : L'Indonésie se dote du cadre institutionnel et réglementaire pour une politique unique.		Total Ordinaires : 4 610 000 Autres : 188 717 800